Cinquante troisième année. - N° 82 A Vendredi 26 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 252

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

794 403 402 RCS Aix-en-Provence.
TENAOC-STADE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : route de la Côte d'Azur, Arteparc de Meyreuil Bâtiment à - C/o Tenergie, 13590 Meyreuil.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis de projet de fusion Par acte sous seing privé en date du 18 avril 2019 (ci-après le " Traité de Fusion "), Tenchaussy, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé c/o Tenergie, route de la Côte d'Azur - Arteparc de Meyreuil - bât. A, 13590 Meyreuil et dont le numéro unique d'identification est 528 748 700 R.C.S Aix-en-Provence (ci-après " Tenchaussy ") et Tenaoc-Stade, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé c/o Tenergie, route de la Côte d'Azur - Arteparc de Meyreuil - bât. A, 13590 Meyreuil et dont le numéro unique d'identification est 794 403 402 R. C. S Aix-en-Provence (ci-après " Tenaoc-Stade ") ont conclu un traité de fusion organisant la fusion par voie d'absorption de la société Tenaoc-Stade par la société Tenchaussy. Aux termes de ce traité, la société Tenaoc-Stade fait apport à la société Tenchaussy de tous ses éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exceptions ni réserve, sur la base des comptes sociaux de la société Tenaoc-Stade arrêtés au 31 décembre 2018. Le total des éléments d'actif de la société Tenaoc-Stade apportés est évalué à 2.326.427 euros et le total des éléments de passif pris en charge à 2.447.326 euros. En conséquence, l'actif net apporté est négatif et s'élève à (120.899) euros. La société Tenchaussy détenant la totalité des actions composant le capital social de la société Tenaoc-Stade, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société Tenchaussy. Les apports effectués par la société Tenaoc-Stade n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société Tenchaussy, aucun rapport d'échange n'est établi. La société Tenchaussy sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs apportés par la société Tenaoc-Stade à la date d'expiration du délai de trente (30) jours devant s'écouler à compter de la publicité du présent avis conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce. Il est précisé que la fusion aura, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-4 du Code de commerce, un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2019. Les créanciers des sociétés Tenaoc-Stade et Tenchaussy dont les créances sont antérieures à la date de publicité du présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans les conditions légales et règlementaires. Le traité de fusion a

été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence le 19 avril 2019 au nom de la société Tenchaussy, absorbante et au nom de la société Tenaoc-Stade, absorbée.Pour avis..

